

Edito : Moins d'impôts à payer et des impôts mieux utilisés

La situation générale de ce pays est on ne peut plus désastreuse, des chefs d'entreprises se battent au quotidien pour la survie de leurs établissements et pour la sauvegarde des emplois. Des tensions sont de plus en plus perceptibles dans le monde social et nos hommes politiques eux préfèrent se livrer une fois de plus au jeu de l'instabilité. Malgré les propos de plus en plus accusateurs et méprisants proférés à leur égard par la population dans tous les médias sans exception, ils restent sourds et insensibles à l'exaspération et au ras-le-bol grandissant. Ils demeurent enfermés dans la vision très personnelle qu'ils ont de l'intérêt général et dans l'autosatisfaction de leurs effets d'annonce auxquels bien peu de gens croient encore.

Le contexte défavorable dans lequel se trouve le Pays impose la mise en œuvre urgente de réformes pour tenter de sauver la Polynésie française de la faillite totale. A ce titre, le CEPF entend bien le rappeler avec insistance et fermeté.

Aussi et parmi les actions prioritaires qui selon lui doivent être menées, après avoir évoqué la réforme de l'administration dans un précédent édito de cette Lettre des Employeurs, cette édition a pour thème la nécessaire réforme de la fiscalité.

Depuis plus d'une décennie, la Polynésie française connaît une pression fiscale en constante augmentation atteignant le stade de la démesure. Alors qu'elle échappe aux charges de souveraineté (armée, ordre public, justice, monnaie) et à certaines charges financées par l'Etat (éducation), ses prélèvements fiscaux sont parmi les plus élevés au monde. A titre de précision, entre 1995 et 2006, la fiscalité sur les ménages a augmenté de 4,6% par an contre 3,6% pour la croissance du PIB. Une situation qui trouve son origine dans la logique fiscale qui a prévalu jusqu'à présent, à savoir subvenir au poids financier de l'appareil politique et de l'administration, au train de vie et à l'interventionnisme tout azimut des pouvoirs publics au travers des SEM et des EPIC, à la réalisation d'investissements hasardeux et risqués ou encore dans un système de protection sociale généralisée incontrôlé.

Cette logique fiscale axée sur le financement de besoins dispendieux ne pouvait que conduire à la faillite du système. Dès lors que s'intensifient les effets de la récession économique, de la chute de la consommation des ménages et de l'activité, les recettes fiscales du pays vont pour leur part en diminuant et se trouvent inéluctablement dans l'incapacité de répondre aux besoins créés. Bien que l'intention est désormais avancée de réduire les dépenses publiques, on relèvera que celle-ci émane d'un gouvernement qui est en recherche de majorité, de quoi laisser perplexe quant à la poursuite de sa concrétisation.

Néanmoins et au-delà d'une réduction des dépenses publiques, il importe que la réforme de la fiscalité réponde à un certain nombre d'impératifs. La priorité n'est pas de rechercher l'efficacité de la politique fiscale conduite par le Pays au regard des objectifs habituellement attendus de la fiscalité (rendement et financement des services publics, équité, redistribution) mais de limiter les prélèvements fiscaux aux stricts besoins du Pays en justifiant leur pertinence et leurs coûts, rapportée à la capacité du Pays à faire croître son PIB. Une condition qui sous-entend que soit menée au préalable une réflexion générale sur les réels besoins du Pays pour que soient mis en adéquation les charges et les prélèvements.

En définitive, la réforme fiscale à entreprendre devra être motivée par : « Moins d'impôts à payer et des impôts mieux utilisés ».

Luc TAPETA-SERVONNAT
Président